



Extrait du Registre aux Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de NOYELLES LES SECLIN

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre, le Conseil Municipal de la Commune de NOYELLES Lès SECLIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 27 août 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Conseillers Municipaux en exercice : 13

Présents : Henri LENFANT - Yveline PEYRONIE – Marc DUPRE - Stéphane ROLAND - Christelle NEIRYNCK - Dominique BLANCHART - Philippe HEROGUER - Isabelle CHARDON – Audrey FOCKEU - Jean-Michel DARQUE - Claudine PLICHON -Alain LACHEREZ

Excusés : Joëlle CASTELLI donne pouvoir à Stéphane ROLAND

Secrétaire de séance : Isabelle CHARDON est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 38/2025/VC/HL

Objet : Création d'un poste d'animateur enfance et jeunesse dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences »

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, je vous propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 08 septembre 2025.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Je vous propose donc de m'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la Mission Locale d'Henin-Carvin et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 9 mois, étant précisé qu'à ce jour le décret n'autorise pas de renouvellement, mais que toutefois le décret 2026 pourrait autoriser un renouvellement de ce contrat sous réserve que la convention passée entre l'employeur et le prescripteur soit également renouvelée.

Après échanges et débats, le Conseil Municipal :

- DECIDE de créer un poste d'animateur enfance et jeunesse à compter du 8 septembre 2025 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

- PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 9 mois, renouvelable selon les dispositions du décret 2026.

- PRECISE que la durée du travail est fixée à 23 heures par semaine (20 heures minimum sauf cas particuliers).

- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

- AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Noyelles-lès-Seclin, les jours, mois et an susdits

La secrétaire de séance
Isabelle CHARDON



Le 1^{er} septembre 2025

Le Maire

Henri LENFANT



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.